



## **PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ**

### **COALITION CONGOLAISE**

Brazzaville – Pointe Noire, le 21 avril 2016

Communiqué de presse

#### Publiez ce que vous payez - Congo demande l'ouverture d'une enquête judiciaire sur les révélations des « Panama Papers »

---

La mise à jour des archives du cabinet panaméen Mossack Fonseca par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) a révélé l'ampleur des recours aux sociétés offshore par les élites économiques et politiques du monde entier dans le but de dissimuler leurs avoirs et des pratiques de détournement de fonds publics. *Publiez ce que vous payez - Congo* salue la publication de cette enquête, qui rappelle, s'il le fallait, la nécessité de rendre obligatoire aux entreprises la divulgation de leurs propriétaires réels. La Campagne constate, qu'au niveau de la région Afrique centrale, plusieurs personnalités publiques ont été citées. Cependant, le gouvernement congolais n'a pas, pour sa part, réagi, ni donné de quelconques suites, y compris judiciaires, aux éléments révélés par les « Panama Papers » qui renforcent pourtant certaines allégations déjà existantes de détournement de fonds publics concernant plusieurs personnalités politiques congolaises.

Il sied de faire remarquer que plusieurs gouvernements dans le monde ont, depuis ces révélations, pris l'engagement de mener des enquêtes concernant les soupçons de pratiques illégales ainsi dévoilés. Au Congo, les autorités sont restées totalement indifférentes et ne semblent pas vouloir faire la lumière sur la présence de noms de personnalités politiques congolaises de premier plan dans les archives du cabinet Mossack Fonseca. Certains documents semblent pourtant appuyer et renforcer les révélations faites par la Déclaration de Berne en février 2015<sup>1</sup> concernant un contrat de vente de produits raffinés accordé par la CORAF dans des circonstances douteuses au négociant suisse Philia. De fortes suspicions de clientélisme et de corruption pèsent sur ce contrat depuis lors, tandis que ni la CORAF, ni le gouvernement n'ont pu apporter de réponse claire, malgré de nombreuses demandes de *Publiez ce que vous payez - Congo*. Si Philia s'était à cette occasion exprimée pour contrer ces allégations, elle était en revanche restée silencieuse au cours de l'exercice de réconciliation de l'ITIE de 2013 et n'avait pas déclaré les montants payés à l'administration en tant qu'opérateur du permis Marine XIII.

Par ailleurs, *Publiez ce que vous payez - Congo* note également que la publication des noms des propriétaires des sociétés offshore domiciliées par le cabinet Mossack Fonseca a permis de révéler la potentielle implication de ces personnes dans des pratiques illicites, elles-mêmes rendues possibles par l'opacité offerte par les paradis fiscaux, dont s'accommode la législation congolaise en l'occurrence. En effet, au Congo comme dans d'autres pays, il n'existe pas d'obligation faite aux entreprises de divulguer l'identité de leurs bénéficiaires finaux. *Publiez ce que vous payez - Congo* reste pourtant convaincue que les mesures de lutte contre la corruption et le détournement de fonds publics ne pourront être efficaces tant que le vide juridique concernant l'identité des propriétaires réels des entreprises, notamment dans le secteur extractif, ne sera pas comblé. Cette défaillance laisse libre cours aux montages financiers servant notamment à dissimuler l'implication de personnes

---

<sup>1</sup> Rapport de la Déclaration de Berne : « Un contrat raffiné », février 2015.

Bureau sis au Centre-Polio Matendé, Pointe-Noire, République du Congo

Email : [pwypcongo@yahoo.fr](mailto:pwypcongo@yahoo.fr)

Tél. : (00242) 05 557 90 81 / 05 766 18 96

politiquement exposées dans des entreprises bénéficiant de contrats publics, violant de fait les principes de bonne gouvernance.

Face à cette problématique, *Publiez ce que vous payez - Congo* soutient que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a un grand pouvoir réformateur, dans la mesure où une transparence effective dans le secteur extractif servira de levier puissant pour le changement des pratiques dans le reste de l'économie. De surcroît, depuis l'évolution des exigences du processus ITIE, décidée en février 2016<sup>2</sup>, l'ITIE adresse directement cette question, puisque la nouvelle norme exige, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, « les pays mettant en œuvre l'ITIE demandent – et que les entreprises divulguent, les informations relatives à la propriété réelle en vue de leur inclusion dans le rapport ITIE »<sup>3</sup>. Dans cette optique, ces pays doivent établir, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une feuille de route leur permettant d'atteindre cet objectif.

Alors que cette échéance approche, et que le Congo doit se soumettre à une seconde validation ITIE en octobre 2016, *Publiez ce que vous payez - Congo* alerte le gouvernement sur la nécessité urgente de lancer ces travaux.

*Publiez ce que vous payez - Congo* demande notamment :

- L'ouverture d'une enquête judiciaire indépendante concernant les différentes allégations d'évasion fiscale, de corruption et de détournement de fonds publics soulevées par les révélations de l'affaire des « Panama Papers » ;
- La mise à disposition du Comité Exécutif de l'ITIE Congo des moyens nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle norme, et notamment les exigences concernant la propriété réelle ;
- La relance du processus de réconciliation ITIE portant sur les exercices 2014 et 2015.

---

<sup>2</sup> Nouvelle norme ITIE adoptée en février 2016 à la Conférence mondiale de l'ITIE à Lima, au Pérou.

<sup>3</sup> Exigence 2.5